

13 December 2000

AI Index AFR 31/009/2000 - News Service Nr. 235

Côte d'Ivoire: Conclusions préliminaires de l'enquête menée par Amnesty International

Une délégation d'Amnesty International vient de rentrer d'une mission de deux semaines en Côte d'Ivoire du 25 novembre au 5 décembre 2000. Cette mission a eu pour objectif d'enquêter sur la situation récente des droits humains. Les délégués de l'organisation ont rencontré à la fois les victimes et les nouvelles autorités, notamment le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Emile Boga Doudou et le ministre de la Justice Siene Oulai.

Amnesty International lance un signal d'alarme aux autorités ivoiriennes et à la communauté internationale pour que tout soit fait afin de mettre un terme au cycle incessant d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations arbitraires suivies de torture qui caractérise le pays depuis le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999.

“Depuis un an, trois différents Chefs d'Etat se sont succédé en Côte d'Ivoire, Henri Konan Bédi, le général Robert Gueï et Laurent Gbagbo mais les forces de sécurité continuent d'agir en toute impunité, ce qui peut conduire à de nouvelles violations de droits humains dans le futur”, affirme Amnesty International aujourd'hui.

Voici les conclusions préliminaires de l'enquête d'Amnesty International qui fera bientôt l'objet d'un rapport détaillé. Les délégués de l'organisation ont notamment enquêté sur les quatre dossiers suivants:

Les arrestations de militaires soupçonnés d'être impliqués dans l'attaque présumée de la résidence privée du général Gueï , le 18 septembre 2000

Amnesty International a recueilli des témoignages directs de certains de ces militaires libérés à la suite de l'attaque du camp militaire d'Akouedo

où ils étaient détenus, attaque qui a eu lieu, au lendemain de l'élection présidentielle du 22 octobre 2000 qui a vu la victoire de Laurent Gbagbo. Tous ces militaires ont affirmé avoir été torturés au camp militaire d'Akouedo, à Abidjan, par des membres d'une unité de la garde présidentielle du général Gueï en présence de responsables de la justice militaire.

“On m'a déshabillé et puis on m'a mis avec deux autres compagnons sur un amas de fil de fer barbelé que l'on a attaché aux deux bouts afin que nous ne puissions pas nous mouvoir. Puis on a disposé des planches sur nous et on nous a piétiné”, ont raconté certains militaires à la délégation d'Amnesty International. Trois de ces militaires détenus sont décédés des suites de leurs tortures dont le sergent chef Souleymane Diomandé, connu sous le surnom de “la Grenade”.

Répression contre les manifestants (24-25 octobre 2000)

Amnesty International a rencontré des témoins directs de la répression commise par la garde présidentielle du général Gueï à l'encontre de manifestants pacifiques, et notamment de membres du Front populaire Ivoirien (FPI) qui réclamaient que soient respectés les résultats des urnes, les 24 et 25 octobre 2000. Ces témoins ont raconté que “ les membres de la garde rapprochée du général Gueï ont tiré à balles réelles sur des manifestants pacifiques. Les forces de sécurité

ont également tiré sur certains manifestants qui s'étaient jetés dans la lagune à la Carena, à Abidjan, tuant certains d'entre eux alors que ceux-ci tentaient de rejoindre la rive'. Plus de vingt corps ont été retrouvés noyés dans la lagune, dont des femmes, certains portaient des impacts de balles.

Le charnier de Youpougon

Des dizaines de personnes soupçonnées d'être des sympathisants du Rassemblement des Républicains (RDR) ont été arrêtées les 25 et 26 octobre 2000. Les corps de 57 d'entre elles ont été retrouvées dans un charnier à Youpougon, un quartier nord d'Abidjan.

La délégation d'Amnesty International a rencontré les deux survivants de ce charnier qui ont raconté comment des dizaines de personnes avaient été arrêtées, certaines chez elles, le jeudi 26 octobre 2000 et avaient été conduites au camp commando de la gendarmerie d'Abobo, un quartier au nord d'Abidjan. L'un des survivants a raconté: "J'ai été arrêté le jeudi vers 16.00 alors que je me trouvais chez des amis en train d'écouter du rap à la radio. Les gendarmes nous ont tous faits sortir et ont vérifié nos cartes d'identité. J'ai été arrêté avec sept autres personnes et nous avons été conduits au camp de gendarmerie d'Abobo. Là, on nous a battu et tiré dessus. Beaucoup de détenus ont été tués. On m'a demandé à moi et aux quelques personnes qui n'avaient pas été tuées de transporter les cadavres dans un camion. A la tombée de la nuit, on nous a conduits dans un terrain vague à Youpougon et on nous a demandés de décharger les cadavres. Moi, je me suis jeté à terre et j'ai fait le mort. Une fois tous les cadavres déchargés, les gendarmes ont demandé

aux détenus qui avaient déchargé les corps de s'asseoir et ils les ont tous criblés de balles.”

Ces deux survivants ont confié à Amnesty International que depuis ces événements, ils craignaient pour leur vie à la suite de pressions faites sur leurs familles par des gendarmes.

Les arrestations du 4 et 5 octobre 2000

Des centaines de personnes ont été arrêtées, les 4 et 5 décembre 2000, à la suite de la décision prise par la Cour suprême d'invalider la candidature du président du RDR, Alassane Ouattara, aux élections législatives du 10 décembre 2000 ce qui a entraîné un appel au boycott de ces élections par les leaders de ce parti. Certaines de ces arrestations apparaissent comme des représailles à la suite d'affrontements entre forces de l'ordre et des manifestants dont certains étaient armés de gourdins, de machettes et d'armes à feu.

La délégation d'Amnesty International a été autorisée par le ministre de l'Intérieur et de la sécurité ivoirien, M. Emile Boga Doudou, de s'entretenir avec les personnes détenues à l'école de police d'Abidjan. Lors de cette visite, le 7 décembre, la délégation a pu s'entretenir avec plus de 30 détenus. Ils portaient tous des traces visibles de blessures et de brûlures. Les détenus ont demandé de ne pas citer leurs noms par crainte de représailles mais ils ont tous fait part de graves allégations de torture: certains ont affirmé avoir été jetés dans le feu, d'autres ont été battus à l'aide de ceintures et de gourdins.

La délégation a pu rencontrer des femmes détenues, deux nous ont confié avoir été violées par des civils anti-RDR auxquels elles avaient été remises par les gendarmes sur les lieux mêmes de leur arrestation. Ces viols se sont produits devant de nombreux témoins. Une autre détenue nous a dit: "Les policiers ont demandé à de jeunes recrues de l'école de police de me violer alors que j'étais sous la douche et je n'ai pu échapper à cela que lorsque j'ai indiqué que j'étais enceinte."

Amnesty International estime que parmi les personnes arrêtées, les 4 et 5 décembre 2000, certaines d'entre elles sont des prisonniers d'opinion, détenues uniquement en raison de leur origine étrangère ou de leurs sympathies supposées pour le RDR. "Certains ont été arrêtés à leur domicile ou au moment où ils rentraient chez eux sans qu'il n'y ait apparemment aucune preuve de leur implication dans des actes de violence", affirme l'organisation aujourd'hui.

Nécessité d'enquêtes impartiales et indépendantes

Le gouvernement de Laurent Gbagbo a ouvert des enquêtes sur certains de ces faits et a invité la communauté internationale à venir enquêter sur place. Amnesty International se félicite de cette attitude mais l'organisation déplore que, par exemple dans le cas des militaires arrêtés en septembre dernier, ce soit la justice militaire qui s'est vue confiée ce dossier alors que certains militaires ont mis en cause un haut responsable de cette juridiction, qui aurait été présent lors des tortures.

S'agissant des faits intervenus après la chute du général Gueï et notamment l'enquête ouverte après la découverte du charnier de Youpougon, Amnesty International demande que tous les moyens soient accordés à la justice pour qu'elle puisse enquêter en toute indépendance, que les témoins de ces faits ne subissent aucune intimidation de la part des forces de sécurité, et notamment les deux personnes qui ont survécu aux exécutions extrajudiciaires commises par les gendarmes notamment le 26 octobre 2000. L'organisation insiste également afin les résultats de cette enquête soient rendus publics dans les meilleurs délais et les présumés responsables soient traduits devant la justice.

En ce qui concerne les arrestations intervenues après les manifestations parfois violentes des 4 et 5 décembre 2000, Amnesty International reconnaît à tous les gouvernements le droit de maintenir l'ordre mais rappelle que le recours à la torture à l'encontre de civils désarmés et déjà en état d'arrestation est totalement contraire aux normes internationales auxquelles la Côte d'Ivoire a souscrits.

“La Côte d'Ivoire connaît la crise la plus grave de son histoire et seul un signal clair des autorités indiquant que l'impunité des forces de sécurité ne sera plus tolérée et que les responsables de ces abus seront poursuivis, peut mettre un terme au cycle incessant de violations des droits humains qui est allé en s'accélégrant depuis un an”, affirme aujourd'hui Amnesty International.

Contexte

Depuis plus d'une dizaine d'années, Amnesty International insiste auprès des autorités ivoiriennes pour que les droits

humains soient respectés. C'est ainsi que l'organisation a exprimé ses préoccupations chaque fois que ces droits ont été violés. Elle l'a fait en 1992 lorsque des responsables de l'opposition, y compris le président du FPI, Laurent Gbagbo a été détenu. Elle l'a fait en 1994 lorsque plusieurs journalistes de "la Voie", l'organe du FPI ont été arrêtés et condamnés et notamment Aboudramane Sangaré, l'actuel ministre des Affaires Etrangères. Elle l'a fait en 1999 lorsque des dirigeants du RDR, y compris la secrétaire générale de ce parti, Henriette Diabaté ont été arrêtés et condamnés aux termes d'une loi dite anti-casseurs. Elle l'a également fait tout au long du régime du général Gueï, notamment lorsque les parents de l'ancien président Henri Konan Bédié ont été maltraités dans leur village natal, à Daoukro. Cette dernière période d'atteintes aux droits humains a fait l'objet d'un rapport de l'organisation publié en septembre 2000 et intitulé: "Certains militaires se considèrent impunément au-dessus de la loi".

\ENDS

public document

For more information please call Amnesty International's press office in London, UK, on +44 20 7413 5566, Amnesty International, 1 Easton St., London WC1X 0DW web : <http://www.amnesty.org>